

✦ À VOUS LA RÉGION



Un pacte pour les **Quartiers populaires**

SOMMAIRE

06 – Restaurer l'autorité par la sécurité et la citoyenneté

11 – Développer la Mixité par l'habitat, l'accès à la santé et les transports pour un choc d'attractivité

17 – Favoriser la réussite par le développement économique, l'éducation et les loisirs

**« Faire ensemble
pour vivre ensemble »**

ÉDITO



Nous devons tout tenter, pour rétablir l'ordre et l'espoir dans nos quartiers populaires. Tout tenter, pour remettre les valeurs républicaines au cœur de notre pacte social.

C'est pour cela que nous avons adopté l'année dernière un Pacte pour les quartiers populaires, d'un montant d'environ 4 milliards d'euros sur quatre ans, pour plus d'autorité, de mixité et de réussite.

Restaurer l'autorité, c'est d'abord refuser que la loi du plus fort remplace celle de la République.

Les habitants de ces quartiers, confrontés aux trafics et à la délinquance, n'en peuvent plus de vivre l'insécurité au quotidien. Là où la délinquance et la criminalité sont les plus organisées, nous devons disposer des outils les plus performants et des moyens les plus conséquents, comme nous le faisons en Île-de-France avec la mise en place d'un bouclier de sécurité.

Pour résorber les fractures, nous devons aussi développer la mixité sociale en relevant l'immense défi de la transformation des grands ensembles en quartiers innovants et écologiques.

Des quartiers plus agréables où travailler, se loger, trouver des commerces et avoir accès à des activités. Des quartiers où l'on peut vivre et s'épanouir. N'oublions pas que la mixité, c'est le vivre-ensemble.

Accroître la réussite dans ces quartiers, c'est enfin valoriser le mérite et permettre à chacun de prendre la responsabilité d'être libre.

Nous devons valoriser l'effort et le mérite, valoriser la réussite par l'école, par l'emploi, par l'activité économique, par l'émancipation culturelle et sportive. Dans nos quartiers, il y a des qualités et des compétences que chacun doit pouvoir exprimer.

Du courage, de l'ambition et de l'audace afin de réduire les fractures sociales au sein de notre région.

Valérie Pécresse,
Présidente de la Région Île-de-France

CHIFFRES CLÉS

Le Pacte pour les quartiers populaires est l'un des 3 axes de la politique Région Solidaire, adoptée à l'été 2018. Il est fondé sur une approche nouvelle qui vise à décroisonner sans multiplier les mesures d'exception. Urbanisme durable, accès au logement, à la santé, aux sports, aux loisirs, à la culture : la Région Île-de-France œuvre au quotidien pour réduire les inégalités dans les quartiers.

ENVIRON 4 MILLIARDS D'EUROS DE 2016 À 2020

- **235 millions d'euros**
entre 2016 et 2020 pour créer de nouveaux quartiers
- **250 millions d'euros**
pour financer les équipements indispensables à la vie des quartiers
- **32 nouveaux internats**
réunissant 3 000 places d'ici 2027
- **1,7 milliard d'euros**
consacrés aux quartiers les plus difficiles au titre des crédits transport inscrits au contrat de plan État-Région (CPER)
- **10 000 logements** pour les infirmiers et les aides-soignants vont être construits par la Région, et cette dernière poursuivra l'effort engagé pour loger des professeurs de lycée
- **100 maisons de santé**
créées d'ici 2022
- **1 000 collégiens et lycéens suivront un stage**
et une sensibilisation au bénévolat, en vue des Jeux olympiques et paralympiques de 2024
- **22,4 millions d'euros**
pour favoriser un accès équitable à la culture dans les quartiers populaires, dont 3 millions d'euros pour l'éducation artistique en milieu scolaire.

RESTAURER L'AUTORITÉ PAR LA SÉCURITÉ ET LA CITOYENNETÉ

« Restaurer l'autorité, c'est, refuser que la loi du plus fort remplace celle de la République. »



• **Bouclier sécurité** : Là où la délinquance et la criminalité sont les plus organisées, nous devons disposer des outils les plus performants et des moyens les plus conséquents.

Dispositif associatif : appel à projets en faveur des quartiers populaires et territoires ruraux

Objectif : accompagner des associations qui :

- renforcent la cohésion sociale, favorisent l'intégration, l'insertion sociale et professionnelle
- développent le lien social afin de favoriser le désenclavement, la mixité sociale, culturelle et le vivre-ensemble
- défendent les valeurs de la République et la citoyenneté
- favorisent la place des femmes dans l'espace public et luttent contre les violences faites aux femmes.

Mode d'emploi : justifier de plus d'un an d'existence lors de la demande de subvention et d'un bilan d'exercice comptable de l'année écoulée. Dossier de candidature à déposer sur la plateforme des aides régionales mesdemarches.iledefrance.fr.

Contact : politiquedelaville@iledefrance.fr

Dispositif collectivité locale : aide à l'implantation locale des forces de sécurité et à leurs équipements

Objectifs : accompagner la construction et la rénovation de commissariats de police municipale, et financer des équipements comme les véhicules et les gilets pare-balles.

Mode d'emploi : demande à déposer en ligne sur la plateforme des aides régionales mesdemarches.iledefrance.fr.

Contact : ssp@iledefrance.fr

Dispositif collectivité locale : aide à l'installation de la vidéoprotection

Objectifs : financer l'achat et l'installation de caméras dans l'espace public et des écrans de contrôle, et le raccordement aux bâtiments de supervision.

Moded'emploi : le projet doit être mené sur le territoire francilien, respecter les dispositions législatives et réglementaires existantes en matière de vidéoprotection, et justifié par un diagnostic de sécurité.

Dossier à déposer sur la plateforme des aides régionales mesdemarches.iledefrance.fr.

Contact : ssp@iledefrance.fr

En 2017, le budget régional dédié à la sécurisation des lycées publics s'élevait à 10 millions d'euros, soit près du double du montant alloué en 2015. Une consultation a été organisée à l'automne 2016 afin de recenser les besoins en la matière dans les 470 lycées publics franciliens.



- **Citoyenneté :** redonner le sens et le goût de l'appartenance à la Nation

FOCUS Téléphone Grave Danger

Objectif apporter une réponse d'urgence aux victimes, notamment les femmes, pour déclencher la venue des forces de sécurité et leur mise à l'abri.

Une personne victime de violences de la part de son conjoint ou ayant été victime d'un viol peut bénéficier d'un téléphone d'urgence qui lui permet d'entrer en contact avec Allianz Assistance, lequel alerte immédiatement les services de police ou de gendarmerie. C'est le procureur de la République qui est compétent pour délivrer le téléphone d'alerte à la personne à protéger, avec son consentement exprès, lorsqu'elle ne cohabite pas avec l'auteur des violences et que celui-ci fait l'objet d'une interdiction judiciaire d'entrer en contact avec la victime. Le téléphone est attribué pour une durée de 6 mois renouvelable tant que dure le danger.

Contact : Violences Femmes Info au 3919
Conçue par le centre pour l'égalité femmes-hommes Hubertine Auclert, la carte des structures d'accueil pour femmes victimes de violences, est en ligne sur iledefrance.fr



Dispositif : aide aux femmes en difficulté

Objectifs : doublement du contingent régional pour l'hébergement des femmes victimes de violences.

Mode d'emploi : sont concernés les établissements d'hébergement sociaux et médico-sociaux, les services d'accueil, d'orientation et d'accompagnement social sans hébergement, mobile ou fixe, en journée ou de nuit, pour femmes en difficulté, avec ou sans enfant.

Dossier à déposer sur la plateforme des aides régionales mesdemarches.iledefrance.fr

Contact : sante-social@iledefrance.fr

Dispositif : lutte contre les discriminations et pour l'égalité femmes-hommes

Objectif : soutenir des projets qui contribuent à lutter contre les discriminations et pour l'égalité femmes-hommes dans les domaines de l'emploi, de l'orientation, de la formation, de l'accès au logement et du sport.

Mode d'emploi : dossier de candidature à déposer sur la plateforme des aides régionales mesdemarches.iledefrance.fr.

Contact : lcd@iledefrance.fr (service jeunesse, citoyenneté et lutte contre les discriminations)

FOCUS

Lutte contre la radicalisation

Objectif : lutter contre la radicalisation dans le monde sportif en proposant une formation républicaine en 2 volets pour apprendre à repérer les signaux d'une radicalisation religieuse chez les sportifs :

- un volet sur les valeurs de la République et la laïcité animé par la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra)
- un second volet sur la prévention de la radicalisation islamiste assuré par le Comité national de liaison des acteurs de la prévention spécialisée (CNLAPS) et Challenges Academia

Selon leur taille, les 74 ligues et comités régionaux partenaires ont désormais un ou plusieurs référents régionaux « valeurs de la République, laïcité, lutte contre la radicalisation ». Les référents peuvent mobiliser autant que nécessaire les partenaires de la Région, la Licra ou le CNLAPS. Quand il s'agit d'un mineur, la réponse est faite en lien avec les parents, souvent démunis, le club et la ligue concernés.

Contact : lcd@iledefrance.fr (service jeunesse, citoyenneté et lutte contre les discriminations)

DÉVELOPPER LA MIXITÉ PAR L'HABITAT, L'ACCÈS À LA SANTÉ ET LES TRANSPORTS POUR UN CHOC D'ATTRACTIVITÉ

« Développer la mixité sociale, c'est transformer les grands ensembles en quartiers accessibles où l'on peut vivre et s'épanouir. »





• **Habitat** : la mixité c'est le vivre-ensemble.

Dispositif collectivité locale : les quartiers innovants et écologiques

Objectif : accompagner les collectivités franciliennes dans l'aménagement de quartiers agréables à vivre, qui allient logements, emplois, transports, services et nature.

Mode d'emploi : dossier à déposer sur la plateforme des aides régionales mesdemarches.iledefrance.fr. Plusieurs appels à projets sont organisés chaque année. À chaque session, un jury d'élus et de personnalités qualifiées se réunit pour examiner les dossiers et proposer des quartiers lauréats.
Prochaine date limite de dépôt de dossier : 30 janvier 2020

Contact : amenagement@iledefrance.fr

Dispositif collectivité locale : construction de logements sociaux

Objectif : soutenir la création de logements locatifs sociaux par la construction ou la transformation d'immeubles.

Mode d'emploi : demande de subvention à déposer sur la plateforme d'aides régionales mesdemarches.iledefrance.fr lorsque l'opération est réalisée en maîtrise d'ouvrage directe.

Contacts : [Cyrielle Gimenez](mailto:cyrielle.gimenez@iledefrance.fr) (cyrielle.gimenez@iledefrance.fr ou 01 53 85 56 82)
[Christine Malvaut](mailto:christine.malvaut@iledefrance.fr) (christine.malvaut@iledefrance.fr ou 01 53 85 71 89)
[Sandrine Promenzio](mailto:sandrine.promenzio@iledefrance.fr) (sandrine.promenzio@iledefrance.fr ou 01 53 85 75 37)



Dispositif collectivité locale : renouvellement urbain

Objectif : accompagner le nouveau programme national de renouvellement urbain en partenariat avec l'État et l'ANRU. Ce programme permet aux collectivités de financer des équipements et aménagements améliorant le cadre de vie.

Mode d'emploi : chaque année avant le 1^{er} juin, le signataire de la convention régionale de développement urbain (CRDU) transmet une programmation d'opérations pour l'année suivante. Le maître d'ouvrage dépose un Dossier de demande de subvention sur la plateforme mesdemarches.iledefrance.fr.

Contact : amenagement@iledefrance.fr

**Dispositif particulier : améliorer la qualité du parc privé
par le soutien aux copropriétés dégradées**

Objectif : aider les copropriétaires les plus en difficulté à financer les travaux indispensables d'ingénierie, de rénovation thermique ou présentant un caractère d'urgence pour les locaux et équipements communs.

Mode d'emploi : contacter le service habitat de la commune qui mobilisera ses partenaires (opérateurs, Agence nationale de l'habitat et la Région).

Contact : amenagement@iledefrance.fr

**Dispositif collectivités locales et associations : création
de crèches**

Objectif : soutenir des projets de création de structures d'accueil innovantes de la petite enfance comme les crèches à horaires décalés, les structures itinérantes, l'accueil des enfants en situation de handicap.

Mode d'emploi : sont éligibles les projets permettant l'accueil et le développement des enfants de leur naissance à leur 4^e anniversaire, non scolarisés, ou des enfants porteurs de handicap jusqu'à 6 ans.
Dossier à déposer sur la plateforme d'aides régionales mesdemarches.iledefrance.fr

Contact : solidarites@iledefrance.fr

**Dispositif collectivité locale et association : aide régionale à
l'investissement pour l'innovation sociale**

Objectif : soutenir des projets innovants, adaptés à l'évolution des besoins, notamment dans les domaines de l'hébergement et de l'aide alimentaire, afin que l'expérience et les solutions qu'ils proposent puissent ensuite être essaimées au profit des Franciliens.

Mode d'emploi : la Région peut subventionner les dépenses d'investissement relatives à la création, la restructuration et l'équipement de locaux de services et établissements dans la limite d'un plafond fixé à 400 000 euros. Dossier à déposer sur la plateforme d'aides régionales mesdemarches.iledefrance.fr.

Contact : solidarites@iledefrance.fr



**L'accès aux services de santé indispensables
à l'attractivité**

**Dispositif professionnel : soutien au maintien
des professionnels libéraux**

Objectif : soutenir le maintien des professionnels libéraux par la sécurisation des cabinets médicaux et l'acquisition d'équipements.

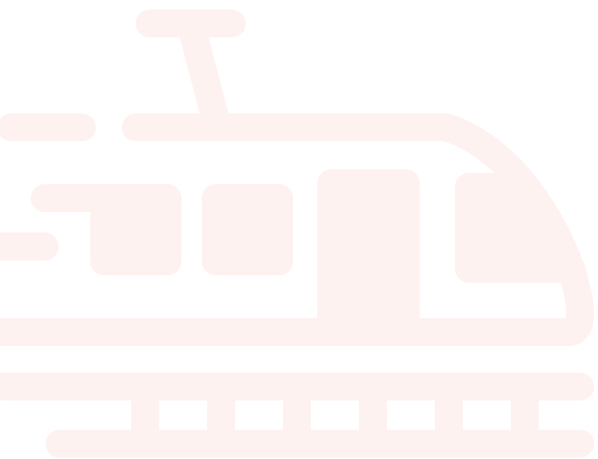
Mode d'emploi : contacter au préalable une personne du service santé. Dossier à déposer sur la plateforme d'aides régionales mesdemarches.iledefrance.fr.

Contact : sante-social@iledefrance.fr



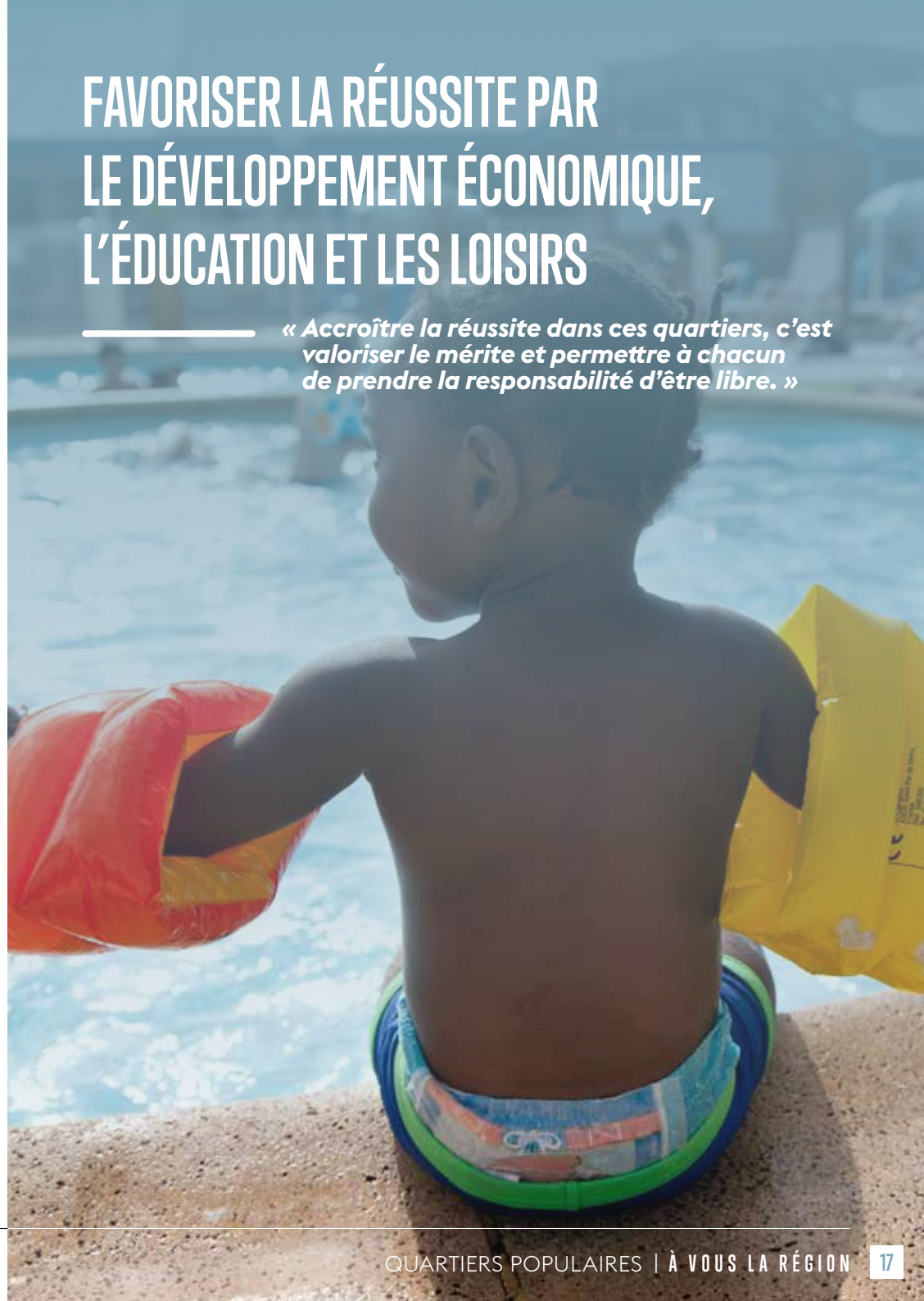
FOCUS Désenclaver en améliorant l'accessibilité par les transports

Parce que c'est un défi majeur en Île-de-France, une action régionale pour les transports en commun est nécessaire pour engager la révolution des transports. La Région investit massivement pour moderniser et agrandir le réseau des transports en commun. Ainsi, à partir de 2021, 255 rames neuves de RER seront mises en circulation grâce à un investissement de 3,75 millions d'euros. Des rames plus sûres car vidéoprotégées, plus confortables grâce à la climatisation et plus fiables par l'automatisation.



FAVORISER LA RÉUSSITE PAR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, L'ÉDUCATION ET LES LOISIRS

« Accroître la réussite dans ces quartiers, c'est valoriser le mérite et permettre à chacun de prendre la responsabilité d'être libre. »





• **Éducation** : Valoriser le mérite et relancer l'ascenseur social

Dispositif particulier : École de la 2^e Chance

Objectif : lutter contre le décrochage scolaire et accompagner les jeunes sans diplôme et sans qualification. Les Écoles de la 2^e Chance accueillent un public jeune en voie d'exclusion qui souhaite accéder à un métier choisi, soit par une formation soit par un accès direct à l'emploi.

Mode d'emploi : entretien individuel pour évaluer la motivation avant entrée à l'école, puis période probatoire à l'issue de laquelle le jeune signe un contrat d'engagement avant de continuer la période de formation (durée variable). Le parcours moyen est de 7 mois avec une pédagogie personnalisée portant sur les savoirs de base et le projet professionnel. Formation gratuite, rémunérée et gratuite des transports.

Contacts : [Patrick Coatanea](mailto:patrick.coatanea@iledefrance.fr) - patrick.coatanea@iledefrance.fr

FOCUS 1 000 stages JOP 2024

Accueillir 1 000 collégiens de 3^e par an pour un stage d'une semaine leur permettant de découvrir de futurs sites olympiques et paralympiques et d'être sensibilisés aux formations et métiers liés aux Jeux ainsi qu'au rôle de volontaire/bénévole.

À travers ce dispositif, la Région Île-de-France entend mobiliser et engager la jeunesse francilienne dans cette manifestation exceptionnelle que sont les Jeux.

Dispositif particulier : Diplôme d'accès à l'enseignement universitaire (DAEU)

Objectif : favoriser l'accès à l'enseignement supérieur de tous les Franciliens à travers une aide incitative au passage du DAEU. Aide individuelle de 1 000 euros maximum, versée en 2 fois.

Mode d'emploi : peuvent en bénéficier les étudiants (jeunes et adultes) domiciliés en Île-de-France, non titulaires du baccalauréat et inscrits à la formation au DAEU dans une université francilienne. Candidature à déposer sur la plateforme des aides régionales mesdemarches.iledefrance.fr du 22 octobre 2019 au 10 février 2020 pour l'année universitaire 2019-2020).

Contact : daeui@iledefrance.fr

Dispositif étudiant : bourses mobilité

Objectif : apporter aux étudiants franciliens inscrits dans un établissement francilien partenaire une aide financière pour effectuer leur séjour à l'étranger. L'aide régionale, comprise entre 250 et 450 euros par mois, est conditionnée au respect d'un critère social relatif au niveau de ressources de l'étudiant (quotient familial du foyer fiscal inférieur ou égal à 19 190 euros). Elle est versée mensuellement pendant 10 mois maximum.

Mode d'emploi : dans le cadre de son projet de mobilité, l'étudiant doit se rapprocher directement du service des relations internationales (SRI) ou des bourses de son établissement pour être informé des modalités internes et spécifiques de candidature et d'attribution de l'aide régionale. Aucune demande individuelle ne sera instruite par les services de la Région.

Contact : boursesmobiliteteudiants@iledefrance.fr



Dispositif étudiant : aide au mérite

Objectif : valoriser le mérite en récompensant les bacheliers boursiers ayant obtenu la mention « très bien » au baccalauréat et qui poursuivent leurs études dans un établissement d'enseignement supérieur ou de formation sanitaire et sociale en Île-de-France. Bourse de 1 000 euros venant compléter automatiquement la bourse au mérite de l'État, versée par le CROUS.

Mode d'emploi : Aucune formalité à accomplir. Aide régionale versée automatiquement par le CROUS en 2 fois.

Contact : aideaumerite@iledefrance.fr

Dispositif collectivité locale et particulier : accès de proximité à l'enseignement supérieur par le numérique en Île-de-France « Digitale académie »

Objectif : mettre à la disposition des publics éloignés des lieux d'enseignement supérieur des espaces équipés spécialement, sur les territoires

Mode d'emploi : la Région prend en charge jusqu'à 50% des dépenses éligibles d'un projet dans la limite de 100 000 euros. Dossiers à déposer sur la plateforme des aides régionales mesdemarches.iledefrance.fr.

Contact collectivité locale : [Frédéric Guerrien](mailto:frederic.guerrien@iledefrance.fr) (frederic.guerrien@iledefrance.fr)

Contact étudiant : [Benjamin Chkroun](mailto:benjamin.chkroun@iledefrance.fr) (benjamin.chkroun@iledefrance.fr)



• Accroître la réussite par le retour à l'emploi

Dispositif jeunes: Espace dynamique d'insertion (EDI)

Objectif : Proposer aux jeunes (16-24 25 ans) en difficulté un accompagnement afin d'acquérir les premières bases pour lancer son insertion professionnelle et sociale. Les règles du savoir-être, importantes en entreprise, sont au cœur des accueils à la journée de ces espaces.



Mode d'emploi : Evaluer les acquis et la situation globale du jeune avant de définir avec lui un parcours individualisé qui dure 5 mois en moyenne, 12 mois au maximum. Se présenter directement dans un EDI ou en passant par les structures sociales : mission locale, Protection judiciaire de la jeunesse, l'Aide sociale à l'enfance... Formation gratuite, rémunérée et gratuité des transports

Contact : [Brigitte Naigeon](mailto:brigitte.naigeon@iledefrance.fr) - brigitte.naigeon@iledefrance.fr

Dispositif jeunes : Parcours d'Entrée dans l'Emploi (PEE)

Objectif : Jeunes de 16 à moins de 26 ans, pas ou peu qualifiés, en difficulté d'insertion sociale et professionnelle pour construire ou confirmer un projet professionnel réaliste, en vue d'accéder à une formation qualifiante en alternance ou à l'emploi direct.

Mode d'emploi : Accès direct ou par les Missions locales. Un positionnement initial permet de définir le parcours de formation et des évaluations intermédiaires. Celui-ci est composé de modules articulés entre eux et dont les durées varient en fonction des besoins des stagiaires. Les compétences clés sont travaillées en transversale dans tous les modules, en lien direct avec la construction du projet professionnel et le cas échéant, la certification Cléa est préparée. Formation gratuite, rémunérée et gratuité des transports.

Contact : [Brigitte Velghe](mailto:brigitte.velghe@iledefrance.fr) - brigitte.velghe@iledefrance.fr



Dispositif particulier : aide individuelle du retour vers l'emploi (AIRE)

Objectifs : proposer des aides individuelles dans le but de financer des projets individuels de formation qui relèvent de métiers émergents ou rares ou de secteurs en forte tension de recrutement.

Mode d'emploi : dossier à déposer sur la plateforme des aides régionales mesdemarches.iledefrance.fr. Documents à fournir : devis de la formation, copie de la pièce d'identité ou de la carte de séjour, promesse d'embauche si la formation ne fait pas partie de la liste des formations éligibles, numéro SIRET et numéro DOKELIO de l'organisme de formation.

Contact : <https://mesdemarches.iledefrance.fr>

• Accroître la réussite par l'entrepreneuriat et le développement économique

Dispositif particulier : Soutien à la création d'entreprises : Entrepreneur #LEADER

Objectif : Permettre à chaque créateur/repreneur qui veut entreprendre en Île-de-France de bénéficier d'heures de conseil, d'une offre de financement et d'un accompagnement au lancement de son entreprise, de l'idée aux 3 premières années de son activité. Et ce, près de chez soi. Près de 10 000 entrepreneurs accompagnés par an.

Mode d'emploi : contacter l'un des opérateurs locaux fléchés sur la carte disponible ci-dessous

Contact : <https://www.iledefrance.fr/entrepreneurleader-un-parcours-pour-faciliter-la-creation-dentreprise>

Dispositif particulier : Soutien à la création d'entreprises dans les quartiers politique de la ville

Objectif : Accompagner les entrepreneurs désireux de créer une franchise dans les quartiers politique de la ville et leur apporter un soutien financier. Une cinquantaine de franchiseurs partenaires sont concernés par ce dispositif.

Mode d'emploi : Contacter l'opérateur pour une 1ère analyse du dossier

Contact : www.montetafranchise.com

Dispositif entreprise : la gamme UP : TP'up, PM'up, Innov'up

Objectif : Soutenir les entreprises qui se développent, innovent ou se transforment (transformations numériques et écologiques)

Innov'up : Les montants peuvent varier de 10 000 € à 500 000 € en subvention et/ou avances remboursables et peuvent être complétées par un prêt bonifié jusqu'à 3M€

PM'up est une aide en subvention qui peut aller jusqu'à 250.000 € pour financer une stratégie de croissance sur 3 ans.

TP'up est une aide en subvention pouvant aller jusqu'à 55.000 €, pour financer un plan de développement stratégique sur 12 à 18 mois.

Mode d'emploi : Dépôt de dossier en ligne sur la plateforme mesdemarches. Les entreprises lauréates deviennent automatiquement membres du Paris Region Business Club.

Contact : aides.economiques@iledefrance.fr



• Loisirs sportifs et culturels : réduire la fracture territoriale

Dispositif collectivité locale et association : soutien aux activités et équipements sportifs et culturels

Objectifs : soutenir les projets de création ou de réhabilitation d'équipements sportifs permettant de répondre à un besoin identifié de pratique sportive, de loisirs ou non compétitive.

Mode d'emploi : Dossier de candidature à déposer sur la plateforme des aides régionales mesdemarches.iledefrance.fr.

Le dossier doit notamment comprendre :

- la présentation de l'étude des besoins,
- un dossier de niveau APS du projet, comprenant le détail estimatif des travaux et les plans correspondants, sauf pour les poses de sols ou de panneaux en leds (seul le devis sera alors exigé),
- une délibération de la collectivité sollicitant le financement régional,
- un plan de financement prévisionnel,
- un planning prévisionnel comportant une date de démarrage et de fin de travaux.

Contact : sports@iledefrance.fr

Dispositif collectivité locale : terrains synthétiques de grands jeux

Objectif : réduire la fracture territoriale et accompagner l'augmentation des capacités d'accueil pour les pratiquants multisports par des projets de création, de rénovation ou de transformation de terrains de grands jeux en terrains synthétiques.

Mode d'emploi : dossier de candidature à déposer sur la plateforme des aides régionales mesdemarches.iledefrance.fr. Taux de subvention : 15 % maximum des dépenses éligibles, celles-ci étant plafonnées (création ou transformation d'un terrain en synthétique aux normes d'au moins une fédération habilitée : 800 000 euros HT ; réalisation d'un éclairage aux normes d'au moins une fédération habilitée : - 75 000 euros HT ; construction ou extension de vestiaires : - 500 000 euros HT).

Contact : Bénédicte Chaignon (benedicte.chaignon@iledefrance.fr ou 01 53 85 63 43)
Gaëtane Claveau (gaetane.claveau@iledefrance.fr ou 01 53 85 50 12)

Dispositif collectivité locale et association : Ticket-loisirs

Objectifs : financer des sorties en groupe à la journée (cycles d'activités sportives, actions portées par le mouvement sportif, séjours au profit de familles fragilisées, séjours au profit de femmes victimes de violences, séjours « sport-langues », séjours au profit des adhérents et licenciés sportifs).

Mode d'emploi : un devis de l'île de loisirs est nécessaire pour chaque demande de séjour.

Demandes à déposer exclusivement sur la plateforme des aides régionales mesdemarches.iledefrance.fr avant le 13 décembre 2019.

Contact : loisirs@iledefrance.fr

Dispositif association : aide au départ en vacances

Objectif : soutenir des projets associatifs de séjours de vacances pour les jeunes, les familles précaires et les personnes âgées en difficulté.

Mode d'emploi : dossier de candidature à déposer sur la plateforme des aides régionales mesdemarches.iledefrance.fr. Subvention régionale couvrant jusqu'à 50 % du projet, dans la limite d'un montant maximum de 40 000 euros.

Contact : solidarites@iledefrance.fr

Dispositif jeune : Fonds régional pour les talents émergents (FoRTE)

Objectif : permettre à des jeunes de 18 à 30 ans de bénéficier de l'accompagnement d'une structure artistique et culturelle francilienne pour la réalisation de leur première œuvre professionnelle en Île-de-France.

Mode d'emploi : la bourse d'aide correspond à une rémunération du jeune talent lui permettant de mener son travail dans les meilleures conditions au cours du conventionnement, de 10 mois maximum, et de couvrir les dépenses liées à son projet. Elle peut atteindre jusqu'à 2 500 euros par mois tout en ne donnant lieu qu'à 2 versements (début et fin du projet). Dossier de co-candidature (jeune artiste et structure d'accueil) à déposer sur la plateforme mesdemarches.iledefrance.fr.

Contact : forte@iledefrance.fr

Dispositif structures sociales et culturelles : fonds de soutien aux projets culturels et artistiques dans les quartiers populaires

Objectif : soutenir des projets artistiques et culturels fédérateurs favorisant la rencontre et l'échange entre les habitants des quartiers populaires, l'accès à la culture et à la pratique artistique, y compris la pratique amateur.

Mode d'emplois : dossier de candidature à déposer sur la plateforme des aides régionales mesdemarches.iledefrance.fr. Subvention régionale couvrant jusqu'à 100% des dépenses subventionnables, dans la limite d'un montant de 20 000 €.

Contact : culture.qp@iledefrance.fr

*« Dans les quartiers populaires nous devons **faire ensemble pour vivre ensemble** afin que chacun puisse **réaliser ses rêves plutôt que de rêver sa vie**. Chacun doit trouver sa voie, chacun à des qualités et des talents. C'est pour cela qu'avec la présidente de la Région Île-de-France Valérie Pécresse, nous voulons **construire l'avenir dans les quartiers populaires avec l'ensemble des acteurs, maires, élus locaux, associations...** Nous devons **créer des dynamiques et insuffler de l'espoir**. Nous devons être **concrets et efficaces**. »*



Jean-Marc MORMECK
Député Régional aux Quartiers Populaires
Région Île-de-France
2, rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen
contact : jean-marc.mormeck@iledefrance.fr



Région Île-de-France

2, rue Simone-Veil
93400 Saint-Ouen
01 53 85 53 85

www.iledefrance.fr

 **RegionIleDeFrance**

 **@iledefrance**

 **iledefrance**